

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ST CEZERT-Budget Communal

Numéro SIRET : **21310473000014**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2015

Code INSEE 31473	COMMUNE ST CEZERT Budget Communal	BP 2015
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	415
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté des Communes Save et Garonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	690,31	0,00
2	Produits des impositions directes / population	168,67	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	565,04	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	154,45	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	171,78	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,07%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	139,21%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	27,33%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	314 004,10	234 490,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 79 514,10

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	314 004,10	314 004,10
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	105 218,65	81 610,10

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	343,63	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 23 952,18

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	105 562,28	105 562,28
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	419 566,38	419 566,38
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	82 710,00	0,00	85 730,00	85 730,00	85 730,00
012	Charges de personnel	141 050,00	0,00	157 750,00	157 750,00	157 750,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
65	Autres charges gestion courante	37 652,00	0,00	35 698,00	35 698,00	35 698,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		265 412,00	0,00	282 678,00	282 678,00	282 678,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		269 412,00	0,00	286 478,00	286 478,00	286 478,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	12 774,00		26 326,10	26 326,10	26 326,10
042	Opérations d'ordre entre section (5)	1 195,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 969,00		27 526,10	27 526,10	27 526,10
TOTAL		283 381,00	0,00	314 004,10	314 004,10	314 004,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	45 600,00	0,00	50 620,00	50 620,00	50 620,00
73	Impôts et taxes	70 350,00	0,00	74 500,00	74 500,00	74 500,00
74	Dotations et participations	67 283,00	0,00	91 370,00	91 370,00	91 370,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Total des recettes de gestion courante		201 233,00	0,00	234 490,00	234 490,00	234 490,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		201 233,00	0,00	234 490,00	234 490,00	234 490,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		201 233,00	0,00	234 490,00	234 490,00	234 490,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	79 514,10
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	27 526,10
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 500,00	343,63	31 000,00	31 000,00	31 343,63
204	Subventions d'équipement versées	2 255,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	84 000,00	0,00	29 300,00	29 300,00	29 300,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 313,00	0,00	3 453,65	3 453,65	3 453,65
	Total des opérations d'équipement	7 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	110 398,00	343,63	65 253,65	65 253,65	65 597,28
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	9 500,00	0,00	39 965,00	39 965,00	39 965,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 500,00	0,00	39 965,00	39 965,00	39 965,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	119 898,00	343,63	105 218,65	105 218,65	105 562,28
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	119 898,00	343,63	105 218,65	105 218,65	105 562,28

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 600,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	16 580,00	16 580,00	16 580,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	36 600,00	0,00	31 080,00	31 080,00	31 080,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	8 294,00	0,00	21 004,00	21 004,00	21 004,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 294,00	0,00	23 004,00	23 004,00	23 004,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	46 894,00	0,00	54 084,00	54 084,00	54 084,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	12 774,00		26 326,10	26 326,10	26 326,10
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 195,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 969,00		27 526,10	27 526,10	27 526,10
	TOTAL	60 863,00	0,00	81 610,10	81 610,10	81 610,10

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 952,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	27 526,10
--	------------------

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	85 730,00		85 730,00
012	Charges de personnel	157 750,00		157 750,00
014	Atténuations de produits	3 500,00		3 500,00
65	Autres charges gestion courante	35 698,00		35 698,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 800,00	0,00	2 800,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 200,00	1 200,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		26 326,10	26 326,10
Dépenses de fonctionnement - Total		286 478,00	27 526,10	314 004,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	39 965,00	0,00	39 965,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	31 343,63	0,00	31 343,63
204	Subventions d'équipements versés	1 500,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	29 300,00	0,00	29 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 453,65	0,00	3 453,65
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		105 562,28	0,00	105 562,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	50 620,00		50 620,00
73	Impôts et taxes	74 500,00		74 500,00
74	Dotations et participations	91 370,00		91 370,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	0,00	18 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		234 490,00	0,00	234 490,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	79 514,10
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 004,00	0,00	21 004,00
13	Subventions d'investissement	14 500,00	0,00	14 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	18 580,00	0,00	18 580,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 200,00	1 200,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		26 326,10	26 326,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		54 084,00	27 526,10	81 610,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	23 952,18
---	-----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	82 710,00	85 730,00	85 730,00
6042	Achat presta° service sauf terra		25 000,00	25 000,00
60611	Eau & assainissement	1 750,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie-électricité	16 000,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	800,00	600,00	600,00
60624	Produits de traitement	100,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	2 000,00	2 000,00
60632	F. de petit équipement	500,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	800,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	800,00	800,00
6065	Livres,disques,cassettes	500,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières & fournitures	3 500,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats prestations services	25 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	300,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	500,00	500,00	500,00
61522	Entretien de bâtiments	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	600,00	600,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 500,00	2 500,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	3 550,00	3 800,00	3 800,00
6182	Doc. générale et Technique	400,00	400,00	400,00
6184	Versements à des organ.form.		0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	510,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	300,00	0,00	0,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications		0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	400,00	400,00
6262	Frais de télécommunication	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	450,00	350,00	350,00
6282	Frais de gardiennage	150,00	130,00	130,00
62878	Remb. autres organismes	3 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs		150,00	150,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel	141 050,00	157 750,00	157 750,00
6332	Cotisations au FNAL	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	850,00	850,00	850,00
6338	Autres impôts & taxes	300,00	300,00	300,00
6411	Personnel titulaire	90 000,00	105 000,00	105 000,00
6413	Personnel non titulaire	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6417	Rémunération des apprentis		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 000,00	20 000,00	20 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	20 000,00	20 500,00	20 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	500,00	300,00	300,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6457	Cotis. soc. liées apprentissage		0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	300,00	300,00	300,00
6475	Médecine du travail	400,00	800,00	800,00
6478	Autres charges sociales		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	3 500,00	3 500,00
73921	Attributions de compensation	4 000,00	3 500,00	3 500,00
65	Autres charges gestion courante	37 652,00	35 698,00	35 698,00
6531	Indemnités élus	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6533	Cotisations retraite élus	500,00	500,00	500,00

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	150,00	150,00
6553	Service d'incendie	5 410,00	5 456,00	5 456,00
6554	Contribution organ.regroup.	10 000,00	8 000,00	8 000,00
657362	CCAS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	8 592,00	8 592,00	8 592,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		265 412,00	282 678,00	282 678,00
66	Charges financières (b)	3 000,00	2 800,00	2 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 000,00	2 800,00	2 800,00
668	Autres charges financières		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exception.	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		269 412,00	286 478,00	286 478,00
023	Virement à la sect° d'investis.	12 774,00	26 326,10	26 326,10
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	1 195,00	1 200,00	1 200,00
6811	<i>Dot.amort.immos incorp.& corp</i>	<i>1 195,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 200,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 969,00	27 526,10	27 526,10
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 969,00	27 526,10	27 526,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		283 381,00	314 004,10	314 004,10

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.		0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales		0,00	0,00
70	Produits des services	45 600,00	50 620,00	50 620,00
70311	Concessions dans les cimetières		0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	600,00	620,00	620,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70878	Remb par autres redevables	25 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	70 350,00	74 500,00	74 500,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	70 350,00	70 000,00	70 000,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.		4 500,00	4 500,00
7343	Taxes sur les pylones électri.		0,00	0,00
74	Dotations et participations	67 283,00	91 370,00	91 370,00
7411	Dotation forfaitaire	60 822,00	57 543,00	57 543,00
74121	Dot Solidarité rurale		9 194,00	9 194,00
74127	Dot nationale de péréquation		4 553,00	4 553,00
742	Dotations aux élus locaux	2 799,00	2 812,00	2 812,00
746	DGD		0,00	0,00
74718	Autres		2 300,00	2 300,00
7482	Compensat° perte taxe addit° mut		9 000,00	9 000,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	27,00	18,00	18,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 245,00	2 046,00	2 046,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 390,00	2 404,00	2 404,00
7488	Autres attribut° et participat°		1 500,00	1 500,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	18 000,00	18 000,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		201 233,00	234 490,00	234 490,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
768	Autres produits financiers		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		201 233,00	234 490,00	234 490,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		201 233,00	234 490,00	234 490,00

+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	79 514,10
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	314 004,10

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 500,00	31 000,00	31 000,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	10 000,00	31 000,00	31 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 255,00	1 500,00	1 500,00
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	2 155,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	100,00	1 500,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	84 000,00	29 300,00	29 300,00
2128	Autres agenc. et aménag.	15 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		15 000,00	15 000,00
2151	Réseaux de voirie	65 000,00	3 300,00	3 300,00
21578	Autre matériel et outillage		5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immo corporelles		1 000,00	1 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 313,00	3 453,65	3 453,65
2315	Immos en cours-inst.techn.	5 313,00	3 453,65	3 453,65
	Opération d'équipement n° 15 (5)	7 330,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		110 398,00	65 253,65	65 253,65
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	9 500,00	39 965,00	39 965,00
1641	Emprunts en euros	5 000,00	35 500,00	35 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
16873	Dettes envers départements	2 500,00	2 465,00	2 465,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 500,00	39 965,00	39 965,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		119 898,00	105 218,65	105 218,65
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		119 898,00	105 218,65	105 218,65

		+
RESTES A REALISER 2014 (11)	343,63	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28	

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		BP	2015
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 600,00	14 500,00	14 500,00
1321	Etat & établ.nationaux		0,00	0,00
1323	Départements	25 600,00	3 500,00	3 500,00
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00	11 000,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		16 580,00	16 580,00
1641	Emprunts en euros		16 580,00	16 580,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 600,00	31 080,00	31 080,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	8 294,00	21 004,00	21 004,00
10222	FCTVA	3 095,00	16 004,00	16 004,00
10223	TLE	5 199,00	0,00	0,00
10226	Taxe aménagt Verst sous-densité		5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		10 294,00	23 004,00	23 004,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		46 894,00	54 084,00	54 084,00
021	Virement de la section de fonct.	12 774,00	26 326,10	26 326,10
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	1 195,00	1 200,00	1 200,00
2802	Frais documents d'urbanisme	1 160,00	1 160,00	1 160,00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	35,00	40,00	40,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 969,00	27 526,10	27 526,10
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		13 969,00	27 526,10	27 526,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		60 863,00	81 610,10	81 610,10

+	
RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	23 952,18
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	105 562,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 15

LIBELLE : Ecole

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		137 187,64	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	49 820,30	0,00	0,00	0,00	
21312	Bâtiments scolaires	21 283,53	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	16 737,71	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et info.	1 100,32	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	7 042,47	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immo corporelles	3 656,27	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	87 367,34	0,00	0,00	0,00	
2313	Immos en cours-constructions	87 367,34	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : PVR

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2015	Restes à réaliser 2014 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		24 139,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	24 139,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances cdes immos corporelles	24 139,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2014 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 11 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	11 000,00
1346	Participation voirie et réseaux	0,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	11 000,00
---	-----------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					114 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					114 000,00									
101655200	CRCA				46 000,00	F		4.38	0		A		O	A-1
T1PTW011PR	Crédit Agricole Toulouse 31				38 000,00	F		2.3	0		A		O	A-1
T1PTWV018PR	Crédit Agricole Toulouse 31				30 000,00	F		3.95	0		A		O	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					36 982,00									
16873 Emprunts auprès département (total)					36 982,00									
001	Département				36 982,00			0	0		A		O	A-1
Total général					150 982,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				81 778,79					35 141,81	2 668,97	0.00	0.00
1641 Emprunts en euros (total)				81 778,79					35 141,81	2 668,97	0.00	0.00
101655200	N			15 282,60	3,00	F		4,404	3 578,60	669,37	0.00	0.00
T1PTW011PR	N			38 000,00	0,00	F		2,3	30 000,00	874,00	0.00	
T1PTWV018PR	N			28 496,19	13,00	F		3,95	1 563,21	1 125,60	0.00	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				12 332,00					2 465,00	0,00	0.00	0.00
16873 Emprunts auprès département (total)				12 332,00					2 465,00	0,00	0.00	0.00
001	N			12 332,00	4,00			0	2 465,00	0,00	0.00	0.00
Total général				94 110,79					37 606,81	2 668,97	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	94 110,79					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		37 965,00	37 965,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		37 965,00	37 965,00
1641	Emprunts en euros	35 500,00	35 500,00
1687	Autres dettes	2 465,00	2 465,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	37 965,00	343,63	D001 0,00	38 308,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		43 530,10	III 43 530,10
Ressources propres externes de l'année (a)		16 004,00	16 004,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	16 004,00	16 004,00
10223	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		27 526,10	27 526,10
2802	Amortissement des immobilisations	1 160,00	1 160,00
28041512	Amortissement des immobilisations	40,00	40,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	26 326,10	26 326,10

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	43 530,10	0,00	23 952,18	0,00	67 482,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 38 308,63
Ressources propres disponibles	IV 67 482,28
Solde	V = IV - II (4) + 29 173,65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention de fonctionnement	ACCA St Cézer	Associations	250,00
6574		subvention de fonctionnement	ACVA de Grenade	Associations	42,00
6574		subvention de fonctionnement	Association Parents Elèves	Associations	200,00
6574		Subvention voyage scolaire	Collège de Cadours	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	Comité des Fêtes	Associations	2 540,00
6574		subvention de fonctionnement	Coopérative Scolaire	Associations	2 500,00
6574			divers		0,00
6574		subvention de fonctionnement	FNACA Section de Grenade	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	Foyer rural	Associations	550,00
6574		subvention de fonctionnement	Lutte cancer	Associations	160,00
6574		subvention de fonctionnement	Pétanque St Cézerienne	Associations	250,00
6574		subvention voyage scolaire	RPI Le Burgaud/St Cézer	Associations	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	1	1	1	0	1
Secrétaire de Mairie	A	0	1	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	4	5	5	0	5
Adjoint technique 2ème classe	C	1	4	5	5	0	5
FILIERE ANIMATION (i)		0	1	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	6	7	7	0	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2015
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2014 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2014 (%)
Taxe d'habitation	379 501,00	0,000	9,800	0,000	38 063,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	241 687,00	0,000	9,750	0,000	21 450,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 020,00	0,000	51,000	0,000	9 741,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	640 208,00	0,000			69 254,00	0,000

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		BP	2015
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le le Maire,
A SAINT-CEZERT, le 13/04/2015
Le le Maire,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A SAINT-CEZERT, le 13/04/2015

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

BOSC Gilles	
BUTTO Claude	
BUTTO Patrick	
COSTES Jean-Pierre	
DARLES Monique	
GASPARIK Karine	
INFANTI Lucien	
JACOB René	
LAFON Fabienne	
OLIVEIRA SOARES Caroline	
SOURIAC Fabien	

Certifié exécutoire par le le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-CEZERT, le 13/04/2015

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		BP	2015
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)